



Espace vert dans un lotissement

Par **gungor**, le **04/09/2008** à **18:15**

bonjour

nous avons signé un compromis de vente avec 4 collègues.

notre but était de diviser ce terrain à 4 parcelles pour chacun puisse construire sa maison.

Mais on ne nous a pas informé que lors d'une division d'un terrain en 4 parcelles qu'il fallait déposer un permis aménager.

Ensuite comme le terrain passe en lotissement qu'il faut obligatoirement un rond point.

Et maintenant on me dit qu'il faut obligatoirement un espace vert

Ma question est :

faut-il un espace vert de 10% lors d'une construction d'un lotissement de 4 lots?